

AR PREFECTURE

017-200041523-20200806-DEC339\_2020-AU  
Reçu le 06/08/2020

H A U T E



SAINTONGE

Administration Service Antilles

Décision n° 339/2020  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle continue « Conseil éclairé, passer du conseil à la vente » avec C L'Homme Conseil de Saint Loubès pour 8 agents, les 2 et 9 juin 2020 pour un montant TTC de 3 120,00 €.

Fait à Jonzac,  
Le **06 AOUT 2020**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex